

# La mise en place du protectorat britannique sur l'Égypte en 1914, une réforme de circonstance ?

Anne-Claire de Gayffier-Bonneville

► **To cite this version:**

Anne-Claire de Gayffier-Bonneville. La mise en place du protectorat britannique sur l'Égypte en 1914, une réforme de circonstance ?. *Outre-Mers Revue d'Histoire, Société française d'histoire d'outre-mer*, 2017. halshs-02489422

**HAL Id: halshs-02489422**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02489422>**

Submitted on 24 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La mise en place du protectorat britannique sur l'Égypte en 1914, une réforme de circonstance ?

L'idée d'un protectorat sur l'Égypte ne date pas de 1914. On en trouve déjà trace en 1877, avant même l'occupation de la vallée du Nil par les forces britanniques. L'Égypte traversait alors une grave crise financière. Dans ces circonstances difficiles, l'opiniâtre artisan de la réforme judiciaire, qui permit la mise en place des tribunaux mixtes en Égypte en 1875, et ancien ministre du khédive Ismaïl, qui gouverna l'Égypte de 1863 à 1879, Nubâr pacha<sup>1</sup> était venu plaider en faveur de l'instauration d'un protectorat anglais sur l'Égypte auprès du gouvernement britannique et de l'ambassadeur d'Allemagne à Londres. Le chancelier allemand, Otto von Bismarck, ne se montra pas hostile au projet et laissa entendre qu'il soutiendrait une initiative britannique en ce sens auprès de la Sublime Porte<sup>2</sup>, mais Londres ne fit rien : l'Égypte ne valait pas, à ce moment-là, une dégradation des relations franco-anglaises.

Ce n'est que le 18 décembre 1914 que les Britanniques proclament leur protectorat sur l'Égypte. Trente-sept années se sont écoulées. Les Britanniques ont entre-temps débarqué leurs troupes à Suez pour venir au secours du khédive Tawfiq<sup>3</sup>. Celui-ci était alors confronté à un puissant mouvement de contestation, conduit par le colonel Urâbî pacha<sup>4</sup>, qui s'opposait à l'influence européenne grandissante dans le pays et réclamait la fin du régime autocratique et le partage des responsabilités politiques entre le khédive et une assemblée élue. L'intervention britannique visait aussi à défendre les intérêts des petits porteurs anglais dont les capitaux étaient investis dans le pays depuis les années 1860 ; les responsables britanniques enfin voulaient éviter que le canal de Suez ne tombât entre les mains d'un courant nationaliste. En 1882, la Grande-Bretagne se défendait d'avoir d'autre visée que « réprimer la révolte et [...]

---

<sup>1</sup> Nubâr pacha fut le secrétaire d'Ibrâhîm pacha, fils aîné de Méhémet Alî qui engagea l'Égypte, au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans un grand mouvement de transformation et de modernisation. Nubâr pacha fut à plusieurs reprises ministres à l'époque où le khédive Ismaïl régnait. Il a laissé des mémoires, rédigés entre 1890 et 1894.

<sup>2</sup> L'expression « Sublime Porte » servait à désigner le palais du sultan ottoman à Istanbul, remarquable pour sa porte d'entrée. Elle engloba ensuite l'ensemble du gouvernement de l'Empire ottoman.

<sup>3</sup> Le khédive Tawfiq fut à la tête de l'Égypte de 1879 à sa mort en 1892. Il était le fils du khédive Ismaïl sous lequel fut inauguré le canal de Suez, en présence de l'impératrice Eugénie.

<sup>4</sup> La révolte conduite par Urâbî pacha débute en janvier 1881 et s'achève avec le débarquement du corps expéditionnaire britannique en août 1882. Urâbî est arrêté, puis après un procès, condamné à la peine capitale. Le khédive Tawfiq commua la peine en bannissement à perpétuité. Urâbî partit pour Ceylan dont il revindra dix-neuf ans plus tard. Il mourut en 1911 en Égypte.

restaurer l'ordre ». À soixante-six reprises ensuite, entre 1882 et 1895<sup>5</sup>, le gouvernement britannique rappela que la présence des Anglais en Égypte n'avait pas vocation à se prolonger. Signe de cette longue hésitation ou ambiguïté<sup>6</sup>, aucun traité, aucune convention ne furent signés pour préciser la position occupée par les Britanniques dans la vallée du Nil. L'Égypte restait une province ottomane ; symboliquement, elle continuait de verser annuellement un tribut à la Sublime Porte. Le délégué ottoman était maintenu au Caire et le représentant de la Grande-Bretagne, diplomate du *Foreign Office* et non fonctionnaire du *Colonial Office*, portait, comme ses homologues européens, le titre de consul général. Si leur présence n'avait pas reçu de sanction en termes juridiques, les Britanniques n'en prirent pas moins en main l'administration du pays et la réformèrent. C'était un protectorat qui ne disait pas son nom qui s'était établi sur les rives du Nil.

En décembre 1914, la réforme du statut de l'Égypte intervient. Il s'agit ici de voir dans quelles circonstances le protectorat sur l'Égypte est mis en place. Ce changement opéré trente-deux ans après le début de l'occupation britannique est-il voulu ou subi ? La question de la réforme comme contrainte est ici posée.

Pour éclairer cet épisode historique, mentionné par les historiens mais n'ayant pas fait l'objet d'une étude en particulier, il nous a semblé intéressant de recourir aux archives françaises en raison de la position particulière qu'occupent les Français en Égypte ; ils ont tissé avec la vallée du Nil une relation singulière depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'Expédition organisée par Bonaparte<sup>7</sup>. Les intérêts français dans le pays sont très importants à la veille de la Première Guerre mondiale, économiques, financiers, culturels. La France détient ainsi plus de la moitié des placements étrangers en emprunts d'État lancés par l'Égypte ; en 1914, la France a par ailleurs investi 1,2 milliard de francs dans des sociétés anonymes fonctionnant en Égypte, essentiellement dans le secteur bancaire ou les sociétés de services, ce qui représente 52 % des investissements étrangers dans les entreprises. La France soutient également tout un

---

<sup>5</sup> Décompte opéré par Juliette Adam, anglophobe résolue et fervente patriote française. Voir Ella-Rachel Arié, « Juliette Adam et le nationalisme égyptien de 1880 à 1924 », *Orient*, 20, 1961, p. 11.

<sup>6</sup> Le gouvernement Gladstone en 1882 se trouve embarrassé par la conquête du Caire, qui le place en porte-à-faux avec les principes de politique extérieure énoncés lors de la campagne électorale et mine la relation d'amitié qui lie les Libéraux à la France. Il doit toutefois prendre en compte l'importance croissante de l'Égypte pour l'économie britannique. Aux élections de 1892, Gladstone fait campagne en faveur du retrait britannique d'Égypte mais lors d'une crise avec le jeune khédive Abbâs Hilmî en janvier 1893, c'est le courant favorable au maintien dans la vallée du Nil au sein du gouvernement britannique qui l'emporte. La doctrine est alors fixée : ni retrait ni officialisation de l'occupation susceptible de heurter les autres puissances et de provoquer une crise.

<sup>7</sup> Napoléon Bonaparte conduisit une expédition en Égypte destinée à couper la route terrestre des Indes à l'Angleterre. Parties de Toulon le 19 mai 1798, les forces françaises accompagnées par des savants débarquèrent à Alexandrie en 1798. Bonaparte rembarqua pour la France en août 1799, laissant le commandement à Kléber. L'Égypte fut évacuée en 1801 sous la pression britannique. Voir Henri Laurens, *L'expédition d'Égypte 1798-1801*, Paris, Éditions du Seuil, 1997.

réseau culturel, qu'il s'agisse des écoles congréganistes, de celle de la Mission laïque ou, pour le supérieur, de l'École française de droit qui forme aux métiers juridiques, en lien avec le développement des tribunaux mixtes<sup>8</sup>. Les représentants de la France en Égypte sont particulièrement soucieux de protéger la position acquise dans le pays et sont donc très attentifs à tout changement de situation. Par ailleurs, cette relation ancienne, centenaire, nouée avec l'Égypte a favorisé l'établissement de liens étroits avec plusieurs personnalités égyptiennes de premier plan. En outre, si en 1914, la France et la Grande-Bretagne se retrouvent à combattre côte à côte les puissances centrales, le temps n'est pas si lointain où la France soutenait un courant d'opposition à l'occupation britannique. La question d'Égypte empoisonna les relations franco-britanniques pendant plus de vingt ans à partir du moment où les soldats anglais débarquèrent à proximité du canal de Suez. En 1904, la signature des accords qui scellèrent l'Entente cordiale entre Paris et Londres régla le contentieux, la France s'étant engagée à ne pas entraver l'action de la Grande-Bretagne en Égypte. Le regard du consul général de France sur l'Égypte est, pour l'ensemble de ces raisons, particulièrement aigu, critique parfois également à l'égard de la politique britannique.

Il permet en outre d'avoir une approche de la situation égyptienne qui ne soit ni celle du colonisateur présent dans la vallée du Nil, ni celle des Égyptiens. Les sources qui jusqu'alors ont essentiellement servi à écrire l'histoire égyptienne, notamment politique, sont d'origine britannique or, les diplomates français, parce qu'ils circulent dans des réseaux différents de ceux des Britanniques, se font l'écho de points de vue autres qui peuvent permettre de relire certains moments de l'histoire égyptienne, de saisir de nouvelles dynamiques. Toutefois, il faut garder à l'esprit que la vision du consul général de France est empreinte de biais. S'il critique les choix de son homologue anglais, il n'en est pas moins le représentant d'une puissance coloniale qui défend ses intérêts et sa puissance.

Les documents diplomatiques français<sup>9</sup> de 1914 rendent compte à la fois de l'antériorité, par rapport au déclenchement de la guerre en Europe, du projet britannique de faire évoluer la situation égyptienne, même s'il reste encore flou, et de la complexité des questions auxquelles Londres se trouve confronté à partir du moment où l'Empire ottoman entre dans le conflit aux côtés des puissances centrales. La réforme du statut de l'Égypte est rendue nécessaire par les évolutions de la situation internationale mais elle est aussi le résultat d'un compromis avec les

---

<sup>8</sup> Jacques Thobie, *Ali et les 40 voleurs. Impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*, Paris, Éditions Messidor, 1985, p. 16-28. Catherine Fillon, « L'enseignement du droit, instrument et enjeu de la diplomatie culturelle française. L'exemple de l'Égypte au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Mil neuf cent*, n. 29, 2011, *La Belle Époque des juristes. Enseigner le droit dans la République*, p. 123-144.

<sup>9</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères français, Guerre 1914-1918 Égypte (ci-après MAEF), volumes 1563 et 1564 (microfilm P1272).

Alliés et d'un jeu complexe de tractations avec les responsables égyptiens pour obtenir d'eux qu'ils coopèrent.

### Une réforme désirée

Au printemps 1914, le consul général de France au Caire relève un certain nombre d'indices qui lui laisse penser qu'un changement, dont il ne cerne pas exactement la nature, ne saurait tarder en Égypte.

Il constate en effet que les relations entre le khédivé Abbâs Hilmî<sup>10</sup> et le consul général de Grande-Bretagne, le général Kitchener, se sont brutalement dégradées. Elles n'avaient jamais été très cordiales<sup>11</sup> mais au début de l'année 1914, un palier est franchi : après des années de soumission apparente au pouvoir britannique, le khédivé parvient, en mars 1914, au terme d'une habile manœuvre, à voir le candidat de son choix porté à la présidence du Conseil. Le ministre de France en Égypte résume ainsi la situation : « Lord Kitchener a abandonné peu courageusement le Premier ministre qu'il avait lui-même placé si souvent dans des situations extrêmement difficiles et délicates vis-à-vis de son Souverain et le nouveau président du Conseil est, non pas celui qu'il avait désigné comme seul successeur possible, mais celui des anciens ministres qui passait pour le plus dévoué au khédivé et dont il avait dit que jamais il ne deviendrait le chef du gouvernement »<sup>12</sup>. Puis, comme si le camouflet<sup>13</sup> infligé à son vieil adversaire ne lui suffisait pas, le khédivé entreprend un voyage triomphal dans la région du delta qui réveille les ardeurs nationalistes de la population. Dans les années précédentes, le courant nationaliste avait fait l'objet d'une rude répression de la part des autorités britanniques après l'assassinat du Premier ministre Boutros Ghali en février 1910<sup>14</sup>. Lord Kitchener était arrivé au Caire peu après le drame avec pour mission le rétablissement de

<sup>10</sup> Abbâs Hilmî succède à son père de khédivé Tawfiq en 1892.

<sup>11</sup> Les deux hommes entretiennent depuis 1894 des relations difficiles. A cette époque, le jeune khédivé s'était permis de faire des remarques sur la tenue de l'armée égyptienne que commandait alors le général Kitchener. Ces propos, rapportés jusqu'à Londres, lui avaient valu de très vives remontrances de la part du consul général et l'obligation de faire des excuses publiques. Quand lord Kitchener avait été nommé consul général de Grande-Bretagne en Égypte quelques années plus tard, le khédivé ne s'était guère réjoui de ces retrouvailles.

<sup>12</sup> MAEF, vol. 1563, Agence diplomatique et consulat général de France en Égypte, A. Defrance, ministre de France en Égypte à M. Doumergue, Président du Conseil, n. 159, Le Caire, 6 avril 1914.

<sup>13</sup> *Ibid.* Le consul français, M. Defrance, fait remarquer que l'humiliation de lord Kitchener est d'autant plus vive que « tout le monde dit aujourd'hui au Caire [...] que Lord Killearn a été 'roulé' par le Khédivé et c'est la vérité ».

<sup>14</sup> Boutros Ghali avait proposé de soumettre à l'Assemblée générale d'Égypte la proposition de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, appuyée par le gouvernement britannique, de prolonger la concession contre le versement d'une forte somme d'argent à l'État égyptien. La situation budgétaire de l'Égypte était alors difficile et le recours à l'emprunt était envisagé par le gouvernement égyptien. La presse arabophone se déchaîna contre le projet. Boutros Ghali est assassiné peu après, le 20 février 1910. Le meurtrier expliqua qu'il avait abattu un traître à la cause égyptienne et un oppresseur du peuple égyptien.

l'ordre et la reprise en main du pays. Or, au printemps 1914, les journaux égyptiens célèbrent, à l'occasion du déplacement du khédive, « le début d'une 'ère nouvelle', celle [...] de l'émancipation définitive de l'Égypte qui prend son rang parmi les grandes puissances méditerranéennes »<sup>15</sup>.

Pour l'observateur extérieur, les relations entre le khédive et lord Kitchener sont, à ce moment-là, arrivées à un point de rupture. D'un côté, le khédive a retrouvé de l'assurance ; il n'hésite plus à s'afficher en compagnie de nationalistes notoires ou d'opposants à la tutelle britannique. Il aurait également, d'après les informations du consul français, partie liée à un groupe de « militants du nationalisme extrême [...] dont le but premier serait d'obtenir le rappel de lord Kitchener »<sup>16</sup>. De l'autre, le consul général britannique est un personnage ombrageux, « excédé », à l'été 1914, « des intrigues perpétuelles du khédive et de son entourage »<sup>17</sup>. Il tolère, par ailleurs, assez mal que le représentant de la Grande-Bretagne en Égypte ne jouisse pas d'un traitement différent de celui des autres plénipotentiaires accrédités auprès du khédive. Est-ce l'effet de la vanité du personnage que ses victoires sur les forces mahdistes<sup>18</sup> à Omdurman, au Soudan en septembre 1898, et sur les Boers, comme commandant du corps expéditionnaire de 1900 à 1902, ont fait enfler mais qui fut en même temps blessée de ne s'être pas vu confier la vice-royauté des Indes à laquelle il aspirait, ou est-ce plutôt l'expression d'une préoccupation politique qui vise à faire reconnaître la place que la Grande-Bretagne occupe véritablement dans le pays ? Dans ses mémoires, le khédive Abbâs Hilmî recense, presque méthodiquement, tous les manquements du général aux règles protocolaires à compter de son arrivée en Égypte comme agent diplomatique<sup>19</sup> et d'expliquer : « Il voulait [...] introduire en Égypte un cérémonial particulier pour le représentant de l'Angleterre avec toutes les formes en usage aux Indes [...] Il voulait recevoir les honneurs réservés au souverain du Pays »<sup>20</sup>.

Albert DeFrance, le ministre de France en Égypte, ne partage pas l'acrimonie du khédive à l'égard de Kitchener mais signale avoir appris, de son côté, d'une « personne digne de foi » au

<sup>15</sup> MAEF, vol. 1563, DeFrance, n. 202, Le Caire, 5 mai 1914.

<sup>16</sup> MAEF, vol. 1563, DeFrance n. 227, Le Caire 14 mai 1914.

<sup>17</sup> MAEF, vol. 1563, DeFrance n. 307, Le Caire 1<sup>er</sup> juillet 1914.

<sup>18</sup> Le Soudan connaît en 1881 un mouvement général de rébellion, emmené par Muhammad Ahmad Abd Allâh qui s'est proclamé quelques mois auparavant le « *Mahdi* », c'est-à-dire le « guidé de Dieu ». La révolte mahdiste conduit à l'évacuation du Soudan par les troupes égyptiennes. Le Soudan est « reconquis » par les Britanniques, au nom du khédive » en 1898. La bataille décisive a lieu dans la plaine d'Omdurman, non loin de la future Khartoum, en septembre 1898.

<sup>19</sup> Abbas Hilmî, *Mémoires d'un souverain*, texte édité et présenté par Amira al-Azhary Sonbol, Le Caire, CEDEJ, 1996, p. 246-249.

<sup>20</sup> *Ibid*, p. 248.

début de l'été 1914, que lord Kitchener souhaiterait « être investi au Caire de pouvoirs analogues à ceux du Résident général français à Tunis ». Il ajoute :

Ce n'est pas d'aujourd'hui que lord Kitchener est animé de ces sentiments ; mais sans doute les éprouve-t-il de façon plus intense à la suite des difficultés qui lui ont été opposées depuis quelques mois. La réalisation de ces désirs ne pourrait, semble-t-il, résulter que d'une modification du statut politique de l'Égypte et il n'est pas impossible qu'il aborde à Londres la question de l'opportunité d'une modification de cette nature<sup>21</sup>.

Quelques jours avant de regagner Londres pour ses congés estivaux, le consul britannique confie précisément à Defrance qu'« il aurait à entretenir sir Edward Grey<sup>22</sup> de plusieurs questions importantes concernant l'Égypte »<sup>23</sup> tout en signalant que l'affaire du *Home Rule*<sup>24</sup> risquait d'empêcher le *Foreign Office* de « s'occuper de l'Égypte ».

Defrance rapporte par ailleurs, en cette fin de juin 1914, les termes de l'entretien qu'il a eu avec l'oncle du khédive, le prince Husayn Kâmil<sup>25</sup>. Venu s'épancher sur la conduite qu'il désapprouve de son neveu, celui-ci profite de l'occasion pour indiquer, à mots feutrés, qu'il a été approché par les autorités britanniques en vue de quelque changement important en Égypte : « Je redoute des événements graves pour l'Égypte d'ici à quelques mois [...] Je n'ai pas d'ambition : j'ai bien souvent repoussé des ouvertures indirectes et même directes mais aujourd'hui... » Defrance ajoute à l'attention du ministre Paul Doumergue : « Les confidences qu'il n'a pas craint de me faire sur l'incertitude des destinées politiques de son pays et ses allusions au rôle qu'il pourrait éventuellement être appelé à remplir, m'ont paru, venant de lui, mériter d'être signalées à Votre Excellence »<sup>26</sup>. S'agit-il de la destitution du khédive et de son remplacement par le prince Husayn Kâmil ou est-il déjà convenu à cette date qu'un protectorat sera proclamé ?

C'est en tout cas plein d'aigreur et de projet de réforme que lord Kitchener part pour l'Angleterre en juin 1914.

### **L'entrée en guerre n'entraîne pas la proclamation du protectorat**

Le déclenchement de la guerre bouleverse la donne ; il n'est plus question dans l'immédiat de réforme. Kitchener, d'ailleurs, ne regagne pas les bords du Nil et devient ministre de la

<sup>21</sup> MAEF, vol. 1563, Defrance n. 307, Le Caire, 1<sup>er</sup> juillet 1914.

<sup>22</sup> Sir Edward Grey est le secrétaire d'État au Foreign Office.

<sup>23</sup> MAEF, vol. 1563, Defrance n. 293, Le Caire, 16 juin 1914.

<sup>24</sup> Il s'agit de l'autonomie de l'Irlande.

<sup>25</sup> Husayn Kâmil est le second fils du khédive Ismaïl. Né en 1853, il succèdera à son neveu le khédive Abbâs Hilmî en 1914 avec le titre de sultan d'Égypte. Il meurt en octobre 1917.

<sup>26</sup> MAEF, vol. 1563, Defrance n. 297, Le Caire, 25 juin 1914.

Guerre<sup>27</sup>. À l'impérial général succède, au Caire, un chargé d'affaires, sans grande consistance aux yeux du consul de France<sup>28</sup>. Par ailleurs, l'Empire ottoman choisit de rester hors du conflit dans les premiers mois de la guerre, même s'il profite de la situation pour abroger les Capitulations<sup>29</sup>. Toutefois, les signes de rapprochement avec l'Allemagne ne manquent pas<sup>30</sup> comme « l'adoption » par les Ottomans de deux navires de guerre allemands, le *Goeben* et le *Breslau*, au mois d'août 1914<sup>31</sup>. Dans cette conjoncture, la Grande-Bretagne se montre très soucieuse de ménager la Sublime Porte<sup>32</sup> afin qu'elle ne se rallie pas aux puissances centrales. Elle ne veut pas non plus, par des choix politiques inopportuns, susciter un mouvement de mécontentement populaire en Égypte au moment où elle est contrainte de retirer ses soldats pour les envoyer sur le front français. Le recrutement de forces australiennes et néo-zélandaises et leur acheminement vers l'Égypte demandent un certain délai pendant lequel la capacité à mater une explosion populaire en Égypte est diminuée<sup>33</sup>. Or, une certaine tension est perceptible dans le pays, une partie de la population prenant le parti de l'Allemagne<sup>34</sup>. Le consul de France insiste tout particulièrement dans sa correspondance avec Paris sur le manque de fermeté dont le chargé d'affaires britannique fait preuve en de pareilles circonstances : il tarde notamment à prendre des mesures d'éloignement des ressortissants allemands et autrichiens présents dans la vallée du Nil, alors qu'ils sont de puissants relais d'une virulente propagande antibritannique<sup>35</sup>.

Les autorités britanniques en Égypte prennent toutefois deux décisions importantes dans les premières semaines du conflit. La première consiste à tenir éloigné d'Égypte le khédive, parti comme à l'accoutumée à la fin du printemps passer la saison chaude loin de la touffeur du

<sup>27</sup> Son portrait figure sur les affiches éditées pour la campagne de recrutement de l'armée britannique en 1914.

<sup>28</sup> « M. Milne Cheetham, qui fait l'intérim de lord Kitchener, n'a pas l'autorité dont il serait désirable de voir actuellement investi le Représentant britannique » note DeFrance une première fois en août 1914 (MAEF, vol. 1563, n. 352, 31 août 1914) puis à nouveau en octobre (MAEF, vol. 1563, n. 394, 16 octobre 1914 ; n. 399, 22 octobre 1914).

<sup>29</sup> Jacob C. Hurewitz, *Diplomacy in the Near and Middle East*, *op.cit.*, doc .2, p. 2-3.

Les Capitulations sont un statut d'extraterritorialité dont bénéficiaient les ressortissants des Etats européens dans l'Empire ottoman (immunité personnelle, fiscale, de législation, de juridiction). Les premières Capitulations furent signées en 1535 entre François Ier et Soliman le Magnifique. La nature du système juridique de l'Empire ottoman, qui reposait sur le principe de la personnalité des lois et non sur celui de la territorialité, donnait au Sultan la possibilité de soustraire certains résidents de l'Empire ottoman aux obligations communes.

<sup>30</sup> En réalité, le 2 août 1914, l'Allemagne et l'Empire ottoman signent un traité secret. Texte reproduit par Jacob C. Hurewitz, *Diplomacy in the Near and Middle East : A Documentary Record, 1914-1955*, doc. 1, Oxford, Archive Editions, 1987, p. 1.

<sup>31</sup> Odile Moreau, *La Turquie dans la Grande Guerre. De l'Empire ottoman à la République de Turquie*, collection Les nations dans la Grande Guerre, Saint-Cloud, Editions Soteca, 2016, p. 51-65

<sup>32</sup> MAEF, vol. 1563, en clair, Londres, 20 août 1914, n. 386 Diplomatie France.

<sup>33</sup> MAEF, vol. 1563, DeFrance n. 363, Le Caire 16 septembre 1914.

<sup>34</sup> MAEF, vol. 1563, télégramme ministère à ambassadeurs de France à Pétersbourg, Constantinople, Londres, Rome, 22 août 1914 ; DeFrance, n. 352, Le Caire 31 août 1914.

<sup>35</sup> MAEF, vol. 1563, télégramme DeFrance n. 61, Le Caire 25 août 1914 ; DeFrance, n. 352, Le Caire 31 août 1914.



pays. D'Alexandrie, il avait gagné la région d'Adalia où il possède de vastes domaines puis son palais sur le Bosphore. Le 25 juillet, il est violemment attaqué par un jeune officier en formation et blessé au visage, ce qui lui impose de demeurer en Turquie pour se remettre. Les Britanniques tirent parti de la situation et empêchent son retour au Caire, redoutant de sa part qu'il n'intrigue contre eux s'il était présent en Égypte<sup>36</sup>.

La seconde mesure est la proclamation de l'état de guerre en Égypte dès le début du mois d'août. Elle permet aux forces britanniques d'exercer tous les droits de guerre dans les ports et sur le territoire égyptien. La disposition est diversement appréciée : officiellement, explique le régent auquel le khédive avait confié le pouvoir avant son départ pour la Turquie, la décision présente le double avantage de permettre le maintien du statut politique de l'Égypte<sup>37</sup> et l'organisation par les Anglais de la défense du canal, voie d'eau hautement stratégique pour eux dans la mesure où elle permet le maintien des liens entre la Grande-Bretagne et son empire. Pour d'autres responsables politiques égyptiens, cette proclamation est en revanche une habile manœuvre des tuteurs britanniques pour « affirmer davantage encore [leur] mainmise sur le pays », analyse que partage le consul de France. « Le lien si lâche fût-il, qui continuait d'attacher l'Égypte à la Sublime Porte, est sur le point de devenir inexistant » écrit-il<sup>38</sup>. Il en veut pour preuve que lors des deux guerres balkaniques de 1912 et 1913 qui avaient mis aux prises l'Empire ottoman, les Bulgares, les Roumains, les Serbes, les Monténégrins et les Grecs, l'Égypte était restée neutre sans que cela n'ait posé de problème. « Personne, assurément », ajoute DeFrance « ne songeait que le pays pût être amené à se départir de cette attitude dans le conflit actuel »<sup>39</sup>.

Les Britanniques ne procèdent à aucune réforme du statut de l'Égypte durant l'été 1914 mais ils n'envisagent pas moins le cas où l'Empire ottoman entrerait dans la guerre aux côtés des Allemands. Leur position est arrêtée à la mi-octobre : ce sera la proclamation du protectorat britannique et la déposition du khédive ; son oncle, le prince Husayn Kâmil, lui succèdera ; les Capitulations et les tribunaux mixtes seront maintenus<sup>40</sup>. Les circonstances internationales détermineraient ainsi la mise en œuvre de la réforme du statut de l'Égypte. Pourtant, lorsque l'Empire ottoman prend officiellement le parti des empires centraux le 29 octobre lors d'une attaque navale en mer Noire dirigée contre la flotte russe, le protectorat n'est pas mis en place.

<sup>36</sup> MAEF, vol. 1563, DeFrance n. 398, Le Caire 3 octobre 1914.

<sup>37</sup> Il faut entendre par là que l'Égypte reste une province de l'Empire ottoman et ne devient pas une colonie ou un protectorat britannique.

<sup>38</sup> MAEF, vol. 1563, DeFrance n. 348, Le Caire 12 août 1914.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> MAEF, vol. 1563, télégramme Paul Cambon, Londres 15 octobre 1914, secret.

Les Britanniques établissent plutôt l'état de siège<sup>41</sup>. Le 5 novembre, soit trois jours après la déclaration de guerre russe à l'Empire ottoman, dans une proclamation, le général commandant les forces britanniques en Égypte présente l'Angleterre comme la protectrice des « droits et [...] libertés de l'Égypte conquises jadis par Méhémet Ali<sup>42</sup> ». Le poids de la guerre, précise-t-il, sera supporté par l'Angleterre sans qu'il soit demandé une participation au peuple égyptien. Il s'agit d'éviter pour la population égyptienne, dont la fraction musulmane porte une vénération particulière au Sultan<sup>43</sup>, un conflit d'allégeance.

### Des tractations nécessaires

Ce n'est cependant pas la question religieuse qui est cause du renoncement à l'établissement du protectorat au début de novembre 1914 mais deux autres points qui exigent négociations et compromis. Le premier concerne les Alliés de l'Angleterre et les Espagnols. Les Français, notamment, estiment que les Britanniques sont en passe de cumuler les gains dans ces premiers temps de conflit tandis que les autres alliés ne tirent pas d'avantages équivalents. En effet, le 5 novembre 1914, les Britanniques annulent la convention anglo-ottomane de 1878 au sujet de Chypre et annexent l'île<sup>44</sup>. Après Chypre, l'Égypte serait-elle à son tour acquise ?<sup>45</sup> Les Français réclament comme prix au changement de statut de l'Égypte la reconnaissance de leur protectorat sur le Maroc, qu'a établi la convention signée le 30 mars 1912 à Fès entre le ministre plénipotentiaire français à Tanger, Eugène Regnault<sup>46</sup>, et le sultan Moulay Abd el-Hafid mais qui n'a pas obtenu de sanction internationale<sup>47</sup>. Les Britanniques ne s'étaient pas

<sup>41</sup> Proclamation de l'état de siège le 2 novembre 1914 par John Grenfell Maxwell, Lieutenant-Général commandant les Forces de Sa Majesté britannique en Égypte.

<sup>42</sup> MAEF, vol. 1564, télégramme Defrance n. 150, Le Caire, 7 novembre 1914.

<sup>43</sup> Le sultan est également calife. C'est au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de démantèlement de l'Empire ottoman, que le sultan Abdülhamid II engage une politique califale à travers laquelle il espère renforcer la cohésion de l'Empire. Il affirme également sa prétention à un califat universel. Voir Anne-Laure Dupont, 'La politique du califat' dans Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen, Chantal Verdeil (dir.), *Histoire du Moyen-Orient du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2017, p. 122-124.

<sup>44</sup> En 1878, les Britanniques avaient obtenu la « gérance » de cette île ottomane. Chypre devient officiellement une colonie britannique en 1925.

<sup>45</sup> « Le gouvernement de la République » écrit Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères français, à l'ambassadeur à Londres « a des raisons sérieuses de souhaiter que l'Angleterre fasse effort pour ne rien changer au statut politique de l'Égypte avant la fin de la guerre. Elle vient d'annexer Chypre [...] Il n'est pas bon dans cette guerre où nous mettons en commun tous nos efforts et toutes nos expériences [...] qu'un des alliés semble réaliser seul des avantages dont la contrepartie pour les autres n'apparaissent pas » MAEF, vol. 1564, télégramme du ministre des Affaires étrangères, Théophile Delcassé, à l'ambassadeur de France à Londres, 19 novembre 1914. Document manuscrit.

<sup>46</sup> Eugène Regnault est nommé ministre plénipotentiaire à Tanger après la conférence d'Algésiras sur le Maroc qui se tient entre janvier et avril 1906. Il ne quitte le Maroc qu'en 1913 pour poursuivre sa carrière de diplomate au Japon puis en Silésie.

<sup>47</sup> Les États-Unis non plus n'ont pas reconnu le protectorat français sur le Maroc. Voir Abdelkhaleq Berramdane, *Le Maroc et l'Occident 1800-1974*, Paris, Karthala, 1987, p. 35

opposés à la signature du traité franco-marocain, en vertu de l'accord qu'ils avaient passé avec la France en 1904 mais ils n'avaient en revanche pas officiellement reconnu la nouvelle situation du Maroc. L'affaire est abordée à plusieurs reprises, au plus haut niveau, parce qu'au-delà du statut de l'Égypte, c'est du régime judiciaire et administratif des étrangers dans le pays (Capitulations et tribunaux mixtes) dont il s'agit. Les Français veulent préserver leur position en Égypte, exactement comme les Britanniques le faisaient au Maroc en ne renonçant pas aux tribunaux consulaires que la convention de Madrid de 1880 leur avait octroyés, en dépit des demandes renouvelées de la France qui avait engagé une vaste réforme de la justice marocaine <sup>48</sup>. Il est finalement convenu dans le courant de novembre 1914 que la reconnaissance du protectorat français sur le Maroc aurait lieu en même temps que l'établissement du protectorat britannique sur l'Égypte<sup>49</sup> et se ferait par l'adhésion au traité franco-marocain de mars 1912. Le consentement des Russes à la réforme de statut de l'Égypte est également sollicité et fait l'objet ici aussi d'un arrangement. L'ambassadeur français à Petrograd rapporte le point de vue du ministre russe, quelque peu désabusé :

Il y a quelques jours l'Angleterre abandonnait Constantinople à la Russie. Aujourd'hui la Russie abandonne l'Égypte à l'Angleterre. Ainsi se réalise à 61 ans de distance le programme que l'Empereur Nicolas Ier exposait en 1853 à l'ambassadeur d'Angleterre Sir Hamilton Seymour et d'où est sortie la guerre de Crimée<sup>50</sup>.

Les relations entre Alliés sont en somme assez rapidement réglées par un habile jeu de concessions. Le vrai problème auquel les Britanniques sont confrontés dans leur projet de réforme est le manque de coopération des responsables égyptiens. Un protectorat ne peut fonctionner sans un minimum de participation des dirigeants locaux ; or les ministres égyptiens se montrent très réticents à l'établissement du protectorat britannique. Dès le 2 novembre, le consul de France indique que « les mesures envisagées [...] ne pourr[ont] probablement pas être appliquées, le Prince Hussein et les ministres égyptiens pressentis se montrant très irrésolus et redoutant les responsabilités qui leur incomber[ont] »<sup>51</sup>. Le protectorat ne modifierait pourtant pas notablement les conditions d'exercice de leur autorité par rapport à la situation qu'ils connaissaient depuis 1882. Le changement le plus notable serait la prise en main par le Haut-Commissaire britannique du portefeuille des Affaires

---

<sup>48</sup> Jean Ganiage, *Histoire contemporaine du Maghreb de 1830 à nos jours*, Paris, Fayard, 1994, p. 404.

<sup>49</sup> MAEF, vol. 1564, télégramme du ministre des Affaires étrangères, Théophile Delcassé, à l'ambassadeur de France à Londres 31 octobre 1914, Urgent ; télégramme du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Londres n. 798, 27 novembre 1914. Document manuscrit.

<sup>50</sup> MAEF, vol. 1564, télégramme Paléologue n. 934, Petrograd, 18 novembre 1914.

<sup>51</sup> MAEF, vol. 1564, télégramme Defrance n. 141, Le Caire 2 novembre 1914.

étrangères. L'argument avancé par les responsables égyptiens est celui de leur loyauté à l'égard du khédivé et du Sultan mais ils cherchent plus fondamentalement à soutirer des concessions politiques importantes aux Britanniques.

Dès le milieu du mois d'août 1914, face à l'incertitude de la position qu'adopterait la Sublime Porte dans le conflit, le régent d'Égypte envisage de soumettre aux Britanniques le marché suivant : la garantie de la tranquillité de l'Égypte contre l'obtention de l'indépendance ; la question de la sécurité de l'Empire britannique et des communications entre l'Angleterre et les Indes en constituerait la seule limite<sup>52</sup>. Une note en ce sens est remise au chargé d'affaires britannique mais elle n'est suivie d'aucune discussion.

Au mois de novembre, lorsque la Grande-Bretagne et l'Empire ottoman se retrouvent dans deux camps opposés, le gouvernement égyptien avance de nouvelles propositions. Des concessions lui semblent nécessaires pour obtenir l'adhésion de la population et des ministres au changement de statut du pays et au nouveau dirigeant. Dans le même temps, des signaux de bonne volonté sont envoyés comme la déclaration du grand conseil des oulémas invitant le peuple égyptien à rester calme. Une note précise « les bases générales sur lesquelles pourrait être établi le futur statut de l'Égypte »<sup>53</sup> : outre la rupture du lien avec la Turquie, seraient validées la transformation de l'Égypte en une monarchie constitutionnelle, l'extension des pouvoirs de l'Assemblée législative, la suppression de la Caisse de la Dette publique<sup>54</sup> et du statut d'extraterritorialité pour les étrangers. L'Angleterre obtiendrait un droit de regard sur la politique étrangère du pays et les questions de défense. Toute modification du régime des étrangers devrait préalablement obtenir la validation de Londres. Pour le consul de France, le projet égyptien n'est ni plus ni moins qu'un protectorat dont on a tu le nom. Il lui semble, en tout cas, important de ne pas négliger cet appel des Égyptiens dans le climat qui règne alors dans le pays : il constate en effet « l'antipathie profonde [de la population] pour l'Angleterre » et juge « prudent de s'assurer [de son] loyalisme à la veille d'une action probable de la Turquie »<sup>55</sup>.

Pourtant les Britanniques répondent à cette note par la menace d'une annexion de l'Égypte. Ils étudient d'ailleurs la faisabilité d'une telle mesure mais admettent assez vite qu'elle est peu

---

<sup>52</sup> MAEF, vol. 1563, télégramme DeFrance n. 58, Le Caire 22 août 1914.

<sup>53</sup> MAEF, vol. 1564, télégramme DeFrance n. 421, Le Caire 18 novembre 1914.

<sup>54</sup> La Caisse de la Dette publique est mise en place en mai 1876 dans un contexte de banqueroute. C'était une Caisse spéciale du Trésor, gérée par quatre commissaires européens et chargée de percevoir les fonds nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement de la dette égyptienne.

<sup>55</sup> *Ibid.*

souhaitable<sup>56</sup>. Le coup a cependant porté du côté égyptien. L'éventualité d'une annexion conjuguée à l'ambition du prince Husayn Kâmil auquel on fait miroiter non seulement la succession d'Abbâs Hilmî mais, possiblement aussi, la position de calife, le soutien qu'il reçoit de son frère cadet, le prince Fu'âd<sup>57</sup>, dans son projet d'évincer le khédivé et l'appétit d'honneur des ministres servent en définitive le dessein des Anglais.

Il n'est plus question début décembre que de mesures symboliques et d'assurance à donner à la famille du prince Husayn Kâmil au sujet de l'hérédité de la fonction sultanienn<sup>58</sup>. Le premier texte soumis par l'Agence britannique au prince n'évoquait pas la question de la transmission du pouvoir ce qui avait fait naître des inquiétudes au sujet des intentions britanniques. L'Angleterre avait-elle le projet de faire du prince Husayn « une sorte de gouverneur nommé par elle et dont elle choisirait et nommerait également les successeurs »<sup>59</sup> ? Le 12 décembre 1914, les dernières difficultés sont levées et les détails réglés. Ainsi le drapeau égyptien a été redessiné, un croissant blanc et trois étoiles blanches sur un fond rouge, sans emblème de protectorat britannique<sup>60</sup>.

Le 18 décembre 1914, la proclamation du protectorat paraît au *Journal officiel égyptien* ; elle est également reproduite dans tous les journaux du pays. La réforme du statut de l'Égypte est accompagnée d'une salve de cent un coups de canon tirée à midi. La suzeraineté de la Turquie sur l'Égypte cesse de s'exercer après 397 ans ; avec elle disparaissent les firmans qui limitaient depuis 1840 le développement des forces armées égyptiennes et restreignaient l'octroi de distinctions honorifiques. Le lendemain, une seconde proclamation annonce la déposition du khédivé Abbâs Hilmî et la justifie par sa collusion « avec les ennemis de Sa Majesté [...] ; cette haute dignité, avec le titre de Sultan d'Égypte a été offerte à Son Altesse le Prince Hussein Kamil Pacha, l'aîné des Princes de la famille de Mohamed Ali et a été acceptée par Lui »<sup>61</sup>. Quelques aménagements sont encore nécessaires comme la modification du texte de la *khutba* récitée le vendredi qui, jusqu'à cette date, un mois et demi après l'entrée

---

<sup>56</sup> MAEF, vol. 1564, Bordeaux, 17 novembre 1914 ; télégramme Paul Cambon n. 1062, Londres 19 novembre 1914, très confidentiel.

<sup>57</sup> Fu'âd, né en 1868, est le dernier fils du khédivé Ismaïl. Il n'avait pas l'ambition de régner sur l'Égypte mais la déposition de son neveu Abbâs Hilmî, la mort de son frère Husayn Kâmil, devenu sultan d'Égypte en 1914, et la renonciation au trône du fils de ce dernier lui ont finalement ouvert les portes du pouvoir. Sultan d'Égypte en 1917, il devient le premier roi d'Égypte en 1923 et le restera jusqu'à sa mort en 1936. Son fils Farûq lui succède alors.

<sup>58</sup> La mise en place du protectorat entraînerait la suppression de la fonction de khédivé. A la tête de l'Égypte se trouverait un sultan.

<sup>59</sup> MAEF, vol. 1564, télégramme Defrance n. 200, Le Caire, 6 décembre 1914.

<sup>60</sup> MAEF, vol. 1564, télégramme n. 213, Le Caire, 12 décembre 1914.

<sup>61</sup> Texte de la proclamation traduit en français est reproduit dans Abbas Hilmi, *Mémoires d'un souverain, op.cit.*, p. 321.

en guerre de l'Empire ottoman contre les Britanniques, appelait encore les bénédictions divines sur le sultan et calife et implorait de donner la victoire à ses armées<sup>62</sup>.

Les Britanniques sont parvenus en décembre 1914 à consolider leur position en Égypte par la proclamation de leur protectorat. Ils ne sont plus dans la situation compliquée d'occuper une partie du territoire de la puissance ennemie ; ils se sont en outre débarrassés d'un khédivé aux élans nationalistes trop vigoureux à leurs yeux. Mais cette réforme qui intervient quelque trente-sept années après le début de l'occupation du pays par les troupes britanniques n'est pas portée par un projet particulier ; les Britanniques ne l'associent pas à une extension du pouvoir législatif ou à un quelconque gain d'autonomie pour l'Égypte. Quelques mesures d'ordre symbolique ont bien été octroyées, un nouveau drapeau ou la possibilité pour le nouveau sultan d'accorder des décorations, mais en termes de symbole, c'est la rupture avec l'Empire ottoman qui frappe le plus la population d'Égypte. Quelques jours à peine après le changement de statut de l'Égypte, le consul général de France note :

La résignation [...] est le sentiment qui semble dominer [...]. Ce qui affecte le plus [la population], c'est l'idée de la rupture définitive avec la Turquie, non pas que les Turcs fussent populaires ou qu'on désirât le retour de leur domination, mais les Égyptiens ont le sentiment que leur pays se détache en quelque sorte de l'Islam, qu'il devient un État européen, presque chrétien et ils ne comprennent pas comment leur nouveau souverain, musulman et égyptien cependant, peut être investi du pouvoir par l'Angleterre, et non pas par une autorité musulmane comme le Khalife<sup>63</sup>.

Au terme du conflit mondial, le protectorat est assimilé à une dégradation des conditions de l'occupation - plus de 100 000 soldats sont rassemblés en Égypte contre 5 000 en août 1914 - et d'existence. L'Égypte a été largement mise à contribution pendant les années de guerre : elle a dû fournir « des aliments, du fourrage, des cordages, des tentes, des hommes de peine, le train des équipages, les ânes et les chameaux »<sup>64</sup>. Les ponctions pèsent lourdement sur les *fellahs*, qui à partir de 1915, se voient eux-mêmes enrôlés dans l'*Egyptian Labour Corps* chargé des travaux d'infrastructures. La réforme du statut de l'Égypte se referme comme un piège sur les Britanniques : le protectorat supporte toute l'impopularité de l'occupation

<sup>62</sup> MAEF, vol. 1564, télégramme n. 457, Le Caire, 23 décembre 1914.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> Abbas Hilmi, *Mémoires d'un souverain, op.cit.*, p. 215.

britannique des quatre années de guerre. C'est en masse que les Égyptiens se soulèvent à la fin du conflit pour réclamer son abolition et l'indépendance de leur pays.

Anne-Claire de Gayffier-Bonneville